

DOCUMENTS D'INSCRIPTION - rentrée 2024-2025

COURS BABY PONEY, PONEY, CHEVAUX

Pour l'inscription aux cours dispensés au sein du haras du soleil, les cavaliers doivent :

- Etre à jour de leur droit d'entrée 2024-2025 au haras du soleil.
- Prendre la licence de l'année en cours auprès de la fédération française d'équitation. *(si toutefois le cavalier possède déjà la licence dans un autre établissement, une photocopie doit être jointe).*
- Remplir une fiche de renseignements.
- Signer le règlement intérieur (dernière page)
- Apporter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'équitation ou remplir une attestation sur l'honneur sur la page de la ffe.
- Pour les cavaliers désirant pratiquer la compétition : Certificat médical de non contre indication à la pratique de l'équitation en compétition + autorisation parentale pour les mineurs (voir modèle sur le site) ou attestation sur l'honneur sur la page de la ffe.

Rappel : les forfaits trimestriels et autres cartes sont payables d'avance.

DOCUMENTS DE MISE EN PENSION ou demi-pensions - 2024-2025

Dès le premier jour de mise en pension du cheval/poney dans les installations du haras du soleil, les documents ci-dessous doivent être remplis avec un employé du haras :

- Convention de mise en pension remplie et signée
- Règlement intérieur signé (dernière page)

Rappel : les pensions sont payables d'avance avant le 7 du mois, le cavalier doit être à jour de droit d'entrée de l'année en cours au haras du soleil, de licence de l'année en cours et de RCPE de l'année en cours pour son cheval.